

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 29 janvier 2015

DCM N° 15-01-29-13

**Objet : Equipements et travaux divers concernant les espaces verts - programme 2015.**

**Rapporteur: Mme AGAMENNONE**

L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des messins nécessite un programme d'investissements annuels. Il vise notamment à réaménager ou rénover certains espaces publics et équipements, à remplacer les mobiliers vétustes ainsi qu'à entretenir l'outil de travail des agents. Il prend en compte par ailleurs certaines suggestions des Comités de Quartiers (hors projets du budget participatif). Dans le cadre du budget prévisionnel d'investissement voté en décembre 2014, il est prévu pour ce faire, un montant de 1 080 000 € T.T.C. qui se décompose de la façon suivante :

**1. Confortement et mise en valeur des cours d'eau : 360 000 €**

Travaux de renaturation de la Seille

L'étude, menée en 2012 par un cabinet spécialisé, a mis en évidence une série d'actions à entreprendre sur les berges de la Seille afin d'améliorer la qualité du milieu naturel et les paysages dans la traversée des quartiers du Sablon et de Magny.

Ces aménagements s'inscrivent dans le contexte de la Directive Européenne Cadre de l'Eau adoptée en 2000 et contribueront à conforter la trame verte et bleue messine. Ils sont estimés à 1 120 000 € et seront financés à hauteur de 60 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (sur le montant TTC des travaux) et 10% par le Conseil Général de la Moselle (sur le montant HT des travaux).

Une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux (sur un ensemble de 3 tranches) a été réalisée en 2014 dans le secteur de Magny.

Elle a permis de diversifier les fonds en favorisant la variabilité des profondeurs de la Seille et l'apparition d'une granulométrie plus variée (cailloux, graviers, sable), d'augmenter la diversité des formes du lit mineur en favorisant la formation d'atterrissements (alluvions, sédiments), de réduire la pente des berges pour les rendre plus aptes à accueillir une faune et une flore variées, d'améliorer la fonctionnalité et la diversité des formations arbustives et herbacées présentes sur les rives de la Seille.

La 2<sup>ème</sup> tranche de travaux qui est envisagée cette année concerne le tronçon situé entre le pont de Magny et le Parc de la Seille. Comme précédemment, elle vise à diversifier les profils de

berges pour les rendre plus favorables à la faune et à la flore naturelles et permettre à moyen terme d'augmenter la biodiversité terrestre et aquatique et d'améliorer la qualité de l'eau et du paysage aux abords de la Seille.

Ces travaux n'ont pas d'impact sur le niveau des crues.

**2. Crédit de dépense : 200 000 €**

La Ville de Metz dispose actuellement d'un parc de 576 parcelles de jardins familiaux ouverts à la location pour les messins.

L'ampleur de la demande (2 ans d'attente en moyenne) et l'enjeu pour de nombreux ménages messins de disposer d'un espace à cultiver en milieu urbain ont conduit à intensifier le rythme de création et d'aménagement de nouvelles parcelles depuis 2012. Outre leur dimension sociale (jardins vivriers), les jardins familiaux contribuent à améliorer le cadre de vie des messins et doivent ainsi être considérés comme de véritables équipements urbains.

En 2015, ce sont 50 nouvelles parcelles qui seront ouvertes à la location sur le site de la rue de la Vachotte à Magny et de nouvelles implantations dans les quartiers seront étudiées.

Une attention particulière sera également portée au réaménagement des jardins existants afin d'améliorer leur fonctionnement et leur environnement.

**3. Crédit de dépense : 80 000 €**

Les jardins et promenades de différents quartiers bénéficieront de nouveaux équipements, de compléments de signalétiques, et les cheminements seront réaménagés afin d'améliorer leur accessibilité.

Les plantations seront aussi remodelées pour les mettre davantage en harmonie avec les nouvelles pratiques développées dans les espaces verts (zéro-pesticide, gestion différenciée) et pour permettre de les entretenir de façon plus économique et plus respectueuse de la biodiversité, sans nuire à la qualité esthétique des massifs.

**4. Crédit de dépense : 170 000 €**

Cette année, plusieurs aires de jeux seront rénovées, en plus de celles qui seront réalisées dans le cadre du budget participatif.

Les terrains multisports feront également l'objet de diverses remises en état.

- |                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| - Réfection des aires de jeux :       | 110 000 € |
| - Réfection de terrains multisports : | 60 000 €  |

**5. Crédit de dépense : 70 000 €**

Cet investissement va permettre de renouveler une part importante des bancs, des corbeilles et des bacs de plantes implantés sur le domaine public communal.

- |  |          |
|--|----------|
| - Acquisition de bancs et corbeilles :       | 40 000 € |
| - Acquisition de mobilier de fleurissement : | 30 000 € |

**6. Crédit de dépense : 35 000 €**

- |   |          |
|---|----------|
| - La gestion des 9000 arbres d'alignement et des différents boisements de la ville, totalisant 74 hectares, rend nécessaire, chaque année, diverses interventions en vue de leur renouvellement : | 15 000 € |
| - Les frênes de l'avenue Robert Schuman sont atteints par une maladie cryptogamique et nécessitent d'être remplacés :   | 20 000 € |

## **7. Amélioration des conditions de travail et entretien de l'outil de travail : 165 000 €**

Comme les années précédentes, divers petits équipements pour les équipes municipales d'entretien seront remplacés, les serres municipales et les réseaux d'arrosage bénéficieront de travaux d'entretien.

Par ailleurs quelques aménagements et rénovations dans les vestiaires et les bureaux seront entrepris.

- Petit investissement (mobilier, matériel ...):	20 000 €
- Entretien et rénovation des serres municipales :	30 000 €
- Rénovation et extension des réseaux d'arrosage automatique :	15 000 €
- Rénovations dans les vestiaires et les bureaux :	100 000 €

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

**VU** le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26, 33 et 57 à 59,

**VU** l'inscription au programme d'investissement 2015 des opérations afférentes à ces travaux,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- DE REALISER** les travaux et d'acquérir les fournitures pour un coût total estimé à 1 080 000 € TTC dont le financement est assuré au programme d'investissement 2015 et de recourir, pour ce faire, à des consultations menées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics :

1. Confortement et mise en valeur des cours d'eau :	360 000 €
2. Création de Jardins Familiaux :	200 000 €
3. Création, rénovation et mise en accessibilité PMR des espaces Verts dans les quartiers :	80 000 €
4. Rénovation des aires de jeux et réfection de terrains multisports dans divers quartiers :	170 000 €
5. Acquisition de bancs, corbeilles et mobilier de fleurissement :	70 000 €
6. Gestion du patrimoine arboré :	35 000 €
7. Amélioration des conditions de travail et entretien de l'outil de travail :	165 000 €

- DE CONFIER** la réalisation de ces opérations aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours ou le cas échéant de recourir aux consultations nécessaires menées conformément aux dispositions du code des marchés publics,

- DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public conformément au code des marchés publics, en vue de la résiliation des opérations susvisées,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces opérations, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
  - **DE SOLLICITER** toutes les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
L'Adjointe Déléguée,

Béatrice AGAMENNONE

Service à l'origine de la DCM : Cellule de Gestion Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels  
Commissions : Commission de Proximité et Cadre de Vie  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 4

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

# Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels



Programme 2015  
équipements & travaux divers

# Sommaire

<b>1. Confortement et mise en valeur des cours d'eau</b>	<b>360 000 €</b>	<b>P. 2</b>
- <i>Travaux de renaturation de la Seille – 2<sup>e</sup> tranche</i>		
<b>2. Création de jardins familiaux</b>	<b>200 000 €</b>	<b>P. 4</b>
<b>3. Création, rénovation et mise en accessibilité PMR des espaces verts dans les quartiers</b>	<b>80 000 €</b>	<b>P. 5</b>
<b>4. Rénovation des aires de jeux et réfection de terrains multisports dans divers quartiers</b>	<b>170 000 €</b>	<b>P. 5</b>
- <i>Rénovations des aires de jeux</i>	<b>110 000 €</b>	
- <i>Réfection des terrains multisports</i>	<b>60 000 €</b>	
<b>5. Acquisition de bancs, corbeilles et mobilier de fleurissement</b>	<b>70 000 €</b>	<b>P. 5</b>
- <i>Acquisition de bancs et corbeilles</i>	<b>40 000 €</b>	
- <i>Acquisition de mobilier de fleurissement</i>	<b>30 000 €</b>	
<b>6. Gestion du patrimoine arboré</b>	<b>35 000 €</b>	<b>P. 6</b>
- <i>Interventions diverses</i>	<b>15 000 €</b>	
- <i>Remplacement de 10 frênes Avenue Robert Schuman</i>	<b>20 000 €</b>	
<b>7. Amélioration des conditions de travail et entretien de l'outil de travail</b>	<b>165 000 €</b>	<b>P. 7</b>
- <i>Petit investissement (mobilier, matériel...)</i>	<b>30 000 €</b>	
- <i>Entretien et rénovation des serres municipales</i>	<b>15 000 €</b>	
- <i>Rénovation et extension des réseaux d'arrosage automatique</i>	<b>100 000 €</b>	
- <i>Rénovation dans les vestiaires et les bureaux</i>		

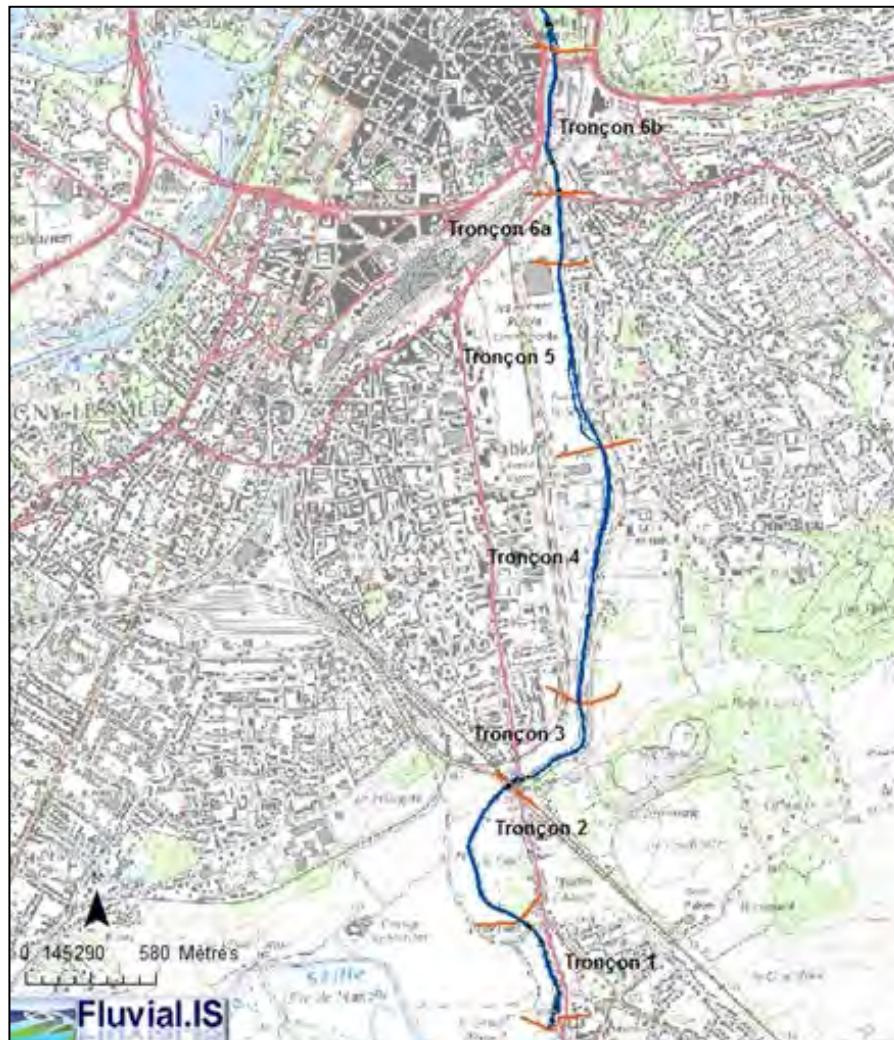
## **1. Confortement et mise en valeur des cours d'eau : 360 000 €**

Il s'agit là de la deuxième tranche de travaux de restauration et renaturation de la Seille.

Pour rappel, une étude réalisée en 2012 a mis en évidence une série d'actions à entreprendre sur les berges de la Seille afin d'améliorer la qualité du milieu naturel et les paysages dans la traversée des quartiers du Sablon et de Magny. Ces aménagements, divisés en 3 tranches de travaux, sont estimés à 1 120 000 € et sont financés à hauteur de 60 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (sur le montant TTC des travaux) et 10% par le Conseil Général de la Moselle (sur le montant HT des travaux).

Une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux a été réalisée en 2014 dans le secteur de Magny. Elle a permis de diversifier les fonds en favorisant la variabilité des profondeurs de la Seille et l'apparition d'une granulométrie plus variée (cailloux, graviers, sable), d'augmenter la diversité des formes du lit mineur en favorisant la formation d'atterrissements (alluvions, sédiments), de réduire la pente des berges pour les rendre plus aptes à accueillir une faune et une flore variées, d'améliorer la fonctionnalité et la diversité des formations arbustives et herbacées présentes sur les rives de la Seille.

La 2<sup>ème</sup> tranche de travaux envisagée pour 2015 concerne le tronçon situé entre le pont de Magny et le Parc de la Seille. Comme précédemment, elle vise à diversifier les profils de berges pour les rendre plus favorables à la faune et à la flore naturelles et permettre à moyen terme d'augmenter la biodiversité terrestre et aquatique et d'améliorer la qualité de l'eau et du paysage aux abords de la Seille.



**Tranche 1 (2014) :**  
Tronçons 1, 2 et 6

**Tranche 2 (2015) :**  
Tronçons 4 et 5

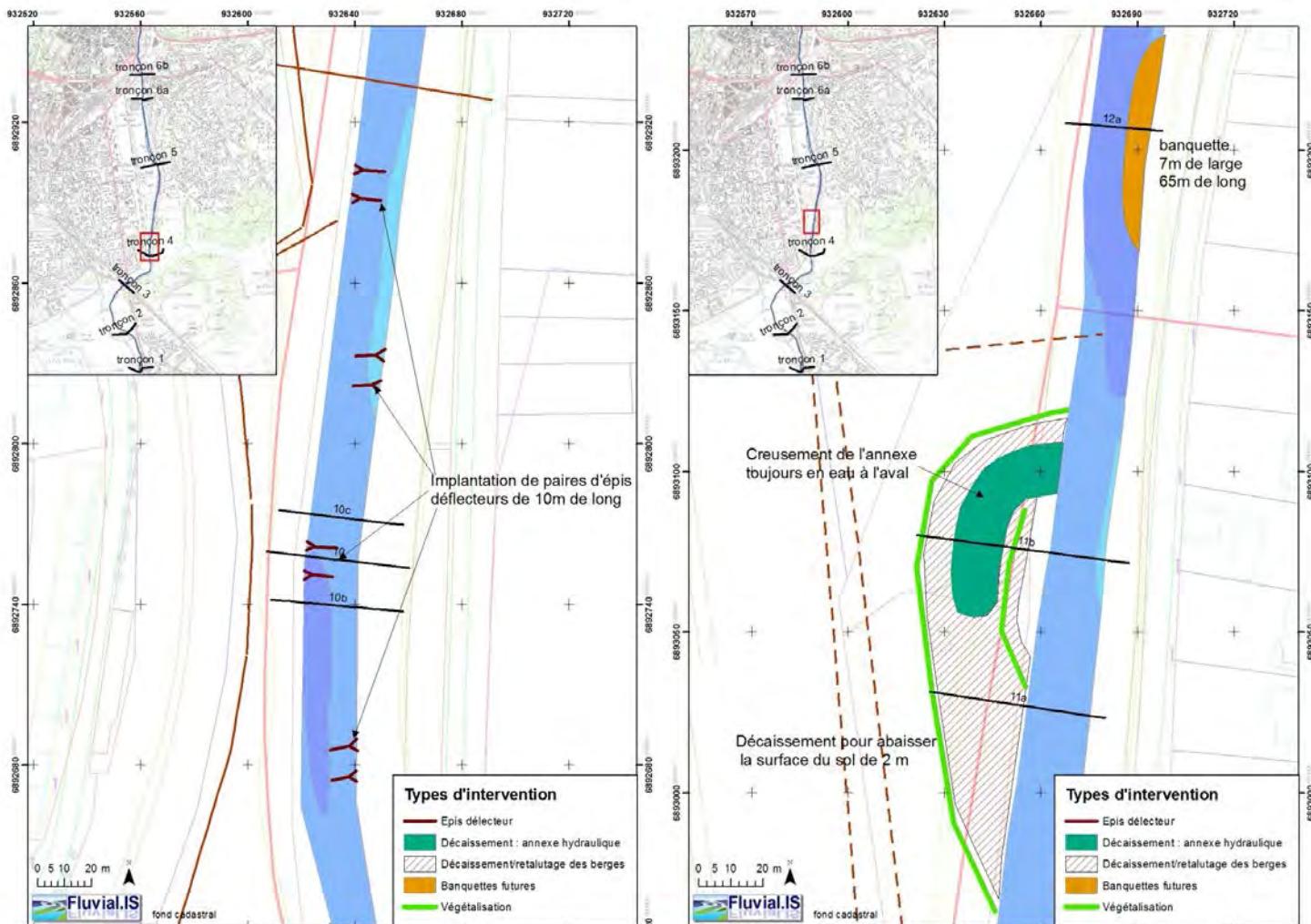
**Tranche 3 (2016) :**  
Tronçon 3



**Photo des travaux (tranche 1)**



**Photo des travaux (tranche 1)**



**Plan schématique d'une partie des aménagements prévus en 2015**

## 2. Création de jardins familiaux : 200 000 €

En 2015, ce sont 50 nouvelles parcelles qui seront ouvertes à la location sur le site de la rue de la Vachotte à Magny et de nouvelles implantations dans les quartiers seront étudiées. Une attention particulière sera également portée au réaménagement des jardins existants afin d'améliorer leur fonctionnement et leur environnement.



### **3. Création, rénovation et mise en accessibilité PMR des espaces verts dans les quartiers : 80 000 €**

Les jardins et promenades de différents quartiers bénéficieront de nouveaux équipements, de compléments de signalétiques, et les cheminements seront réaménagés afin d'améliorer leur accessibilité.

Les plantations seront aussi remodelées pour les mettre davantage en harmonie avec les nouvelles pratiques développées dans les espaces verts (zéro-pesticide, gestion différenciée) et pour permettre de les entretenir de façon plus économique et plus respectueuse de la biodiversité.

4. Rénovation des aires de jeux et réfection de terrains multisports dans divers quartiers : 170 000 €

Cette année, plusieurs aires de jeux seront rénovées, en plus de celles qui seront réalisées dans le cadre du budget participatif.

Les terrains multisports feront également l'objet de diverses remises en état.

#### **5. Acquisition de bancs, corbeilles et mobilier de fleurissement : 90 000 €**

- Acquisition de bancs et corbeilles : 40 000 € (renouvellement annuel)



- Acquisition de mobilier de fleurissement : 30 000 € (renouvellement annuel)



## *Remplacement de bacs vieillissants*

## 6. Gestion du patrimoine arboré : 35 000 €

- Interventions diverses : 15 000 € (renouvellement annuel)



- Remplacement de 10 arbres Avenue Robert Schuman : 20 000 €



## **7. Amélioration des conditions de travail et entretien de l'outil de travail : 165 000 €**

- Petit investissement (mobilier, matériel...) : 21 000 € (renouvellement annuel)
- Entretien & rénovation des serres municipales : 30 000 € (renouvellement annuel)



- Rénovation et extension des réseaux d'arrosage automatique : 15 000 €
- Rénovation dans les vestiaires et les bureaux : 100 000 €